

RiMe

Rivista dell'Istituto
di Storia dell'Europa Mediterranea

ISBN 9788897317722

ISSN 2035-794X

numero 10/II n.s., giugno 2022

**"Cinq cents pas de promenade et l'on change de
civilisation". Tunis, ville cosmopolite et/ou coloniale**

**"Five hundred steps to change civilisation". Tunis, a cosmopolitan
and/or colonial city**

Patrizia Manduchi

DOI: <https://doi.org/10.7410/1563>

Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea
Consiglio Nazionale delle Ricerche
<http://rime.cnr.it>

Direttore responsabile | Editor-in-Chief

Luciano GALLINARI

Segreteria di redazione | Editorial Office Secretary

Idamaria FUSCO - Sebastiana NOCCO

Comitato scientifico | Editorial Advisory Board

Luis ADÃO DA FONSECA, Filomena BARROS, Sergio BELARDINELLI, Nora BEREND, Michele BRONDINO, Paolo CALCAGNO, Lucio CARACCILO, Dino COFRANCESCO, Daniela COLI, Miguel Ángel DE BUNES IBARRA, Antonio DONNO, Antonella EMINA, Vittoria FIORELLI, Blanca GARÌ, Isabella IANNUZZI, David IGUAL LUIS, Jose Javier RUIZ IBÁÑEZ, Giorgio ISRAEL, Juan Francisco JIMÉNEZ ALCÁZAR, Ada LONNI, Massimo MIGLIO, Anna Paola MOSSETTO, Michela NACCI, Germán NAVARRO ESPINACH, Francesco PANARELLI, Emilia PERASSI, Cosmin POPA-GORJANU, Adeline RUCQUOI, Flocel SABATÉ i CURULL, Eleni SAKELLARIU, Gianni VATTIMO, Cristina VERA DE FLACHS, Przemysław WISZEWSKI.

Comitato di redazione | Editorial Board

Anna BADINO, Grazia BIORCI, Maria Eugenia CADEDDU, Angelo CATTANEO, Isabella CECCHINI, Monica CINI, Alessandra CIOPPI, Riccardo CONDRÒ, Francesco D'ANGELO, Alberto GUASCO, Domenica LABANCA, Maurizio LUPO, Geltrude MACRÌ, Alberto MARTINENGO, Maria Grazia Rosaria MELE, Maria Giuseppina MELONI, Rosalba MENGONI, Michele M. RABÀ, Riccardo REGIS, Giampaolo SALICE, Giovanni SERRELI, Giovanni SINI, Luisa SPAGNOLI, Patrizia SPINATO BRUSCHI, Giulio VACCARO, Massimo VIGLIONE, Isabella Maria ZOPPI.

Responsabile del sito | Website Manager

Claudia FIRINO

© **Copyright: Author(s).**

Gli autori che pubblicano con *RiMe* conservano i diritti d'autore e concedono alla rivista il diritto di prima pubblicazione con i lavori contemporaneamente autorizzati ai sensi della

Authors who publish with *RiMe* retain copyright and grant the Journal right of first publication with the works simultaneously licensed under the terms of the

**“Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0
International License”**



Il presente volume è stato pubblicato online il 30 giugno 2022 in:

This volume has been published online on 30 June 2022 in:

<http://rime.cnr.it>

CNR - Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea
Via Giovanni Battista Tuveri, 128 - 09129 Cagliari (Italy).
Telefono | Telephone: +39 070403635 / 070403670.
Sito web | Website: www.isem.cnr.it

Special Issue

**Trame cosmopolite. Minorità, migrazioni e città intorno
al Mediterraneo.**

Prospettive cosmopolite sulla città*

**Cosmopolitan weaves. Minorities, migrations and cities
around the Mediterranean.**

Cosmopolitan perspectives on the city

A cura di / Edited by

Raffaele Cattedra - Gianluca Gaias - Giuseppe Seche

* I due fascicoli parte di questo Special Issue sono stati realizzati nell'ambito del progetto "Narra_Mi. Re-Thinking Minorities. National and Local Narratives from Divides to Reconstructions" co-finanziato dalla Fondazione di Sardegna (2019-2021)

RiMe 10/II n.s. (June 2022)

Special Issue

Trame cosmopolite. Minorità, migrazioni e città
intorno al Mediterraneo.
Prospettive cosmopolite sulla città

Cosmopolitan weaves. Minorities, migrations and cities
around the Mediterranean.
Cosmopolitan perspectives on the city

A cura di / Edited by

Raffaele Cattedra - Gianluca Gaias - Giuseppe Seche

Table of Contents / Indice

Raffaele Cattedra	3-29
Sguardi cosmopoliti sulla città / <i>Cosmopolitan gazes on the city</i>	
Silvia Aru	31-45
"Comunità di confine"? Ventimiglia cosmopolita / " <i>Border Community</i> "? <i>Cosmopolitan Ventimiglia</i>	
Gianluca Gaias	47-67
<i>Overlap, co-presence and interaction in the public space. Fragments of local cosmopolitanism in the city of Cagliari</i>	
Tatiana Cossu	69-89
"Siamo noi che cambiamo": storie di migranti a Cagliari / " <i>We are the ones who change</i> ": <i>migrant stories in Cagliari</i>	
Patrizia Manduchi	91-114
"Cinq cents pas de promenade et l'on change de civilisation". Tunis, ville cosmopolite et/ou coloniale / " <i>Five hundred steps to change civilisation</i> ". <i>Tunis, a cosmopolitan and/or colonial city</i>	
Alessandro Porrà	115-130
La comunità ebraica di Istanbul tra nostalgia neo-ottomana e memoria repubblicana / <i>The Jewish community of Istanbul between neo-Ottoman nostalgia and republican memory</i>	
Andrea Corsale	131-150
Odessa. Un'identità mutevole e plurale / <i>Odessa. A plural and changing identity</i>	
Maurizio Memoli	151-167
Per una geografia urbana indiziaria e cosmo-politica / <i>For a cosmopolitical and circumstantial urban geography</i>	

**"Cinq cents pas de promenade et l'on change de civilisation".
Tunis, ville cosmopolite et/ou coloniale.**

**"Five hundred steps to change civilisation".
Tunis, a cosmopolitan and/or colonial city**

Patrizia Manduchi
(Università degli Studi di Cagliari)

Date of receipt: 09/10/2021

Date of acceptance: 22/07/2022

Abstract

Le sujet de cet article est l'histoire de la ville de Tunis, en tant qu'exemple d'une forme de cosmopolitisme dont la genèse précède les contraintes dérivées du protectorat et de la présence d'une communauté française qui fut – si non démographiquement – politiquement dominante entre 1881 et 1956. La perspective méthodologique choisie est celle de l'histoire plurielle, laquelle, dans ce cas, se compose des histoires des différentes communautés de la Tunisie. L'histoire d'une cité, donc, comme histoire de relations dans laquelle les identités et les intérêts des acteurs sociaux sont construits surtout sur leurs interrelations et l'"identité" est intrinsèquement une question de relations entre personnes et entre groupes. C'est dans ce cadre méthodologique que nous allons examiner une page d'histoire de la ville de Tunis, qui, avant et durant la longue époque du protectorat, fut une ville arabe et berbère, mais aussi une ville méditerranéenne au sens 'braudelien': ouverte, vitale, stratifiée, multiethnique, plurilingue et plurireligieuse.

Mots clé

Tunisie; Tunis; Colonialisme;
Cosmopolitisme; Italiens en Tunisie

Abstract

The history of Tunis is a good example of a particular cosmopolitanism which anticipates the constraints derived from the Protectorate and the presence of a French community which was politically dominant between 1881 and 1956.

In a plural history methodological perspective, the history of a city like Tunis is a history of relations in which identities and interests of social actors are built above all on their interrelationships and in which "identity" is intrinsically a question of relations among people and groups. It is in this methodological framework that we will examine one page in the history of Tunis, which, before and during the period of the Protectorate, was overall an Arab and Berber city, but also a Mediterranean city in a 'Braudelian' sense: open, vital, stratified, multiethnic, multilingual and plurireligious.

Keywords

Tunisia; Tunis; Colonialism; Italians in Tunisia; Cosmopolitanism

1. Introduction - 2. De Bāb al-baḥr à la Porte de France. Un symbole de séparation mais aussi de métissage - 3. Tunis, ville cosmopolite. - 4. La présence juive à Tunis. - 5. La croissance impétueuse de la communauté italienne de Tunis au début du XX siècle. - 6. "Cinq cents pas de promenade et l'on change de civilisation"? - 7. Bibliographie. - 8 Curriculum vitae.



1. Introduction

Cet article est une réflexion personnelle qui vise à mettre en lumière une page d'histoire de la ville de Tunis en tant qu'exemple particulier d'une pratique de *cosmopolitisme*, une notion qui a été très débattue par les historiens de la ville¹. Un *cosmopolitisme* qui peut être vu comme une sorte de fil rouge qui précède et englobe la dimension coloniale et les distorsions sociales dérivées du protectorat et de la

¹ Voir, parmi les autres, Abdelkafi (1989); Liauzu (1998); Ben Hamida (2002); Kazdaghli (2006); Bordes-Benayoun (2006); Montalbano (2016).

présence d'une communauté française qui fut politiquement dominante entre 1881 et 1956.

Une histoire plurielle, laquelle, dans ce cas, se compose des histoires des différentes communautés de la Tunisie. Cette *histoire plurielle*, comme a bien dit Kazdaghli :

Relève plus largement de la reconstruction de la mémoire collective sans tabou, sans exclusive ni mutilation et se propose ni avec nostalgie ni avec amertume (...) d'intégrer les traces de ces groupes comme une partie intégrante de l'histoire de la Tunisie, de les soumettre à la critique, d'assumer pleinement l'histoire des minorités et autres groupes qui ont vécu en Tunisie comme une partie intégrante de son histoire (Kazdaghli, 2006, pp. 9-10).

Dans cette perspective analytique l'histoire doit être lue comme histoire de relations humaines dans laquelle les identités et les intérêts des acteurs sociaux sont construits sur leurs interrelations, étant l'identité intrinsèquement une question de relations entre personnes et entre groupes.

Dans ce cadre analytique, et tenant compte en particulier du point de vue des auteurs qui ont souligné cette particularité de l'histoire de la ville en adoptant le concept de cosmopolitisme pour analyser Tunis, nous allons examiner les relations sociales entre différentes communautés de la ville, qui, bien avant et pas seulement pendant la longue époque du protectorat, fut une ville arabe et berbère, mais aussi une ville méditerranéenne au sens 'braudelien': ouverte, vitale, stratifiée, multiethnique, plurilingue et pluri religieuse. Un contexte exemplaire de cette civilisation méditerranéenne qui

unirait en quelque sorte l'ensemble des éléments disparates et quelquefois discordants qui, de Marseille à Tunis en passant par Beyrouth, Gênes ou Corfou, l'ont peuplée. Autrement dit, elle constituerait une 'communauté des communautés', le lieu d'un dépassement supposé des appartenances particulières exclusives et étroites, sur fond et valeurs partagées (Bordes-Benayoun, 2006, p. 37).

Cette citation nous donne l'opportunité d'utiliser une perspective analytique des relations internationales connue selon l'expression du 'constructivisme social', qui confirme que "les structures de l'association humaine sont déterminées premièrement par des idées partagées plutôt que par des forces matérielles, et que

les identités et les intérêts des acteurs résolus sont construites par ces idées partagées et ne sont pas données en nature" (Wendt, 1999, p. 1).

Les échanges commerciaux et culturels et les dynamiques sociales en Tunisie, même si fortement inégales, ont donné lieu donc à la construction d'une *histoire mosaïque* faite de pluralisme (Kazdaghi, 2006, p. 11), car la plupart des communautés d'Européens résidant dans ce pays maghrébin étaient caractérisées par un fort ancrage dans le territoire et d'un niveau d'intégration avec les Tunisiens autochtones (surtout dans les couches inférieures de la population qui travaillaient dans la pêche, à la campagne, dans la construction) plus élevé par rapport à d'autres contextes précoloniaux et coloniaux, comme le soulignent des dizaines de contributions et divers auteurs; pour ne citer qu'un exemple, le volume sur *Les Communautés Méditerranéennes de Tunisie* édité par Habib Kazdaghi en 2006.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le sens spécifique du terme *cosmopolitisme*, un terme plutôt controversé et débattu, mais qui dans ce cas indique simplement le caractère multiculturel de la ville (et des villes méditerranéennes en général), dans laquelle la coexistence de longue date entre différentes communautés se caractérise par des signes d'ouverture et de contamination, d'acculturation réciproque aussi nombreux que ceux de séparation et de différenciation. D'après Ben Hamida,

Ce terme [cosmopolitisme], occulté et de moins en moins utilisé au cours des années qui ont suivi les indépendances, était lié à l'idée de cohabitation et à la notion sous-jacente de tolérance. Il rappelle encore aujourd'hui un passé au cours duquel les affrontements inter-communautaires ont été exceptionnels à Tunis, où des quartiers gardent encore en mémoire, en relation avec une prospérité qui a perdu parfois de son panache, des moments forts d'intenses échanges quotidiens entre partenaires appartenant à des familles chrétiennes, juives et musulmanes ayant longtemps vécu en symbiose (Ben Hamida, 2002, p. 1).

Cela dit, il est bien connu que ce mot prend peu à peu une connotation franchement péjorative, surtout après la crise des années trente et au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand il commence à être utilisé pour refuser les revendications des nationalistes, au nom d'une vision édulcorée du passé colonial.

En utilisant le mot *cosmopolitisme*, on n'entend évidemment pas justifier les aventures coloniales ou les ingérences économiques et sociales dans les affaires d'un pays, ni encore sous-estimer les conséquences tragiques d'une subalternité non seulement économique et politique mais aussi culturelle, qui amène toujours

en soi des déséquilibres, des injustices, de l'exploitation, de la discrimination. Nous soulignons ce point fortement et clairement, mais cela ne nous empêche pas de considérer comment la nombreuse présence européenne ait eu son rôle, jusqu'à l'époque récente, en écrivant une page importante (qui n'est pas une histoire "à part", marginale, parce qu'elle n'est pas complètement étrangère) de l'histoire de Tunis.

Après ce prémisses nécessaire, notre analyse se concentrera avant tout sur la présence italienne (y compris la communauté italienne d'origine juive), qui a été importante en termes de nombre, et pour les signes nombreux et visibles de métissage culturel dans le contexte tunisien : ces signes de 'contamination' sont évidents dans plusieurs champs, de la langue à la gastronomie, des pratiques religieuses aux costumes, des métiers et des arts, à la structure urbanistique et l'architecture de la ville².

2. De Bāb al-baḥr à la Porte de France: un symbole de séparation mais aussi de métissage

Un visiteur qui désire connaître Tunis et son histoire plurielle ne peut pas trouver meilleure position pour commencer son itinéraire que la Porte de la mer, ou Bāb al-baḥr, un monument ancien, pas trop imposant ou significatif du point de vue artistique, mais d'une valeur historique et symbolique exceptionnelle : on parle de la plus importante porte d'entrée dans la cité arabe, du principal carrefour commercial d'un port très dynamique. Elle a signé la séparation entre deux communautés, voire trois : la population autochtone, arabe, à l'intérieur de la *madīna* et autour de la plus ancienne mosquée de la ville, le *jāmi' al-Zaytūna* ou mosquée de l'Olivier; la population hébraïque, concentrée dans son quartier appelé *hāra*³ (qui seulement plus tard s'est étendu au-delà des remparts); enfin, la communauté européenne, composée d'Italiens, Maltais, Espagnols, Grecs, Français etc., concentrée d'abord près de la Porte, puis de plus en plus loin, dans les nouveaux quartiers spécifiquement dédiés à ces communautés.

² Dans le volume édité par Silvia Finzi, *Mémoires italiennes de Tunisie* (Ambassade d'Italie - Institut de la Culture, Tunis : Imprimerie Finzi, 2000), les différents chapitres donnent une description très précise et détaillée des "signes" dont nous parlons. Au niveau de l'architecture voire les travaux de Albelkafi.

³ En Tunisie ce terme désigne le quartier juif. Voir Sebag (1959).

Bāb al-baḥr, ainsi était appelé la vieille porte, déjà connue sous ce nom depuis le XII^e siècle et était aussi à l'époque le nom d'un quartier occupé par les chrétiens de Tunisie. Le nom est dû au fait que, jusqu'au XIX^e siècle, l'eau du lac salé de Tunis (appelé *shāṭṭ al-Bahīra*) arrivait jusqu'à la baigner ; une porte qui va marquer la frontière entre la ville arabe, la *madīna*⁴, et les nouveaux quartiers européens, construits sur le terrain récupéré par le dessèchement progressif de la lagune de Tunis (Abdelkafi, 1989; Melligi, 2011).

Après avoir été rebaptisée par les Français "Porte de France", elle va reprendre son ancien nom officiellement avec l'Indépendance en 1956.

Quelques décennies après sa reconstruction en 1848, voulue par Ahmed Bey au lieu du petite bâtisse remontant à l'époque hafside, avec la signature du traité du Bardo en 1881 et le début des quatre-vingt années de protectorat français, la Porte de la mer deviendra le symbole de la séparation entre les deux villes, arabe et coloniale, en fonctionnant comme porte d'accès pour les commerces et les voyageurs qui, une fois débarqués au port de la Goulette, traversaient le lac de Tunis sur des grandes embarcations, arrivant plus ou moins là où aujourd'hui se trouve l'Ambassade de France.

Pourquoi cette porte est-elle pertinente pour notre discours? Parce qu'elle marque une frontière, mais en même temps qu'elle est le lieu architecturalement et socialement significatif de passage et de rencontre des différentes collectivités : commerces, services, loisirs, étant placés au cœur battant de la ville méditerranéenne et en on fait un symbole de son histoire plurielle.

3. *Tunis, ville cosmopolite*

Toute l'histoire de la ville de Tunis se présente comme l'histoire d'une ville ouverte, habitée aussi par des non-indigènes souvent non musulmans, et une brève note historique nous le prouve. Un nombre important d'"étrangers" commencent à arriver dans la ville depuis le début de sa conquête arabe (VIII^e siècle), car pour bâtir la première grande œuvre islamique, l'arsenal (*Dār al-Sinā'a*) environ mille ouvriers coptes sont arrivées de l'Égypte, lesquels s'établirent dans la ville pendant

⁴ Au Maghreb (mais pas au Mashreq) le terme *madīna* se réfère seulement à la partie ancienne de la ville, celle *intra-muros*. Voir Miossec, 1985, pp. 257-260.

une longue période et furent aussi engagés dans la construction d'une flotte pour combattre les Byzantins⁵.

Un deuxième signe de la vocation à l'ouverture et à la tolérance de la ville remonte au XI^{ème} siècle, quand la petite communauté juive locale obtient la permission de vivre à l'intérieur des remparts, dans un quartier spécifiquement réservé, dénommé *hāra*: d'après une tradition orale très répandue parmi les juifs tunisiens, mais pas confirmée historiquement, le pieux Sīdī Mahrīz (m. 1022), saint-patron de la ville (*sultān al-madīna*) vénéré encore aujourd'hui, aurait eu pitié des juifs alors chassés de Kairouan et leur aurait permis de vivre à l'intérieur de l'enceinte, dans les quartiers près des portes *Bāb al-Jazīra* au sud et *Bāb al-Suwayka* au nord. En même temps, il leur permit de construire une synagogue là où son bâton, lancé par le haut du minaret de sa mosquée, aurait touché terre (Jamoussi, 1999, p. 96).

Avec l'avènement de la dynastie des Hafsides, vers la moitié du XIII^e siècle, la ville connut une période de grande prospérité: la construction du palais de la *qasba* (siège du pouvoir), l'agrandissement de la mosquée Zaytūna, la restauration de l'aqueduc romain, la construction d'une seconde enceinte pour contenir l'irrésistible développement de la ville, témoignent qu'à l'époque Tunis était déjà une ville internationale non seulement grâce à la croissance des échanges commerciaux avec Gênes, Pise, Venise, Marseille, Barcelone, mais aussi pour l'habitude des Hafsides à recruter leurs propres soldats prétoriens parmi les chevaliers italiens et espagnols, surtout aragonais et catalans.

Coïncidant avec un autre moment d'ouverture à de nouveaux habitants, Tunis vécut son moment de la plus grande splendeur au XV^{ème} siècle, grâce à la florissante activité de la guerre de course, mais aussi grâce à l'arrivée d'un grand nombre d'exilés andalous, soit musulmans soit juifs.

Léon l'Africain (1489?-1554), dans son célèbre "Della descrittione dell'Africa et delle cose notabili che ivi sono"⁶, écrivait – en se référant aux toutes premières années du XVI^{ème} siècle – que les chrétiens résidaient au sud de la *qasba*, dans un

⁵ Al-Bakrī (1859) p. 84; Sebag, in Elz; Binous (2000), p. 68.

⁶ Rédigée entre 1523 et 1526 et publiée pour la première fois à Venise en 1550 par Gian Battista Ramusio, la *Description* connut plusieurs traductions, dont celle en français (traduite de l'italien par A. Épaulard et annotée par A. Épaulard, Th. Monod, H. Lhote et R. Mauny), ici utilisée, est considérée la meilleure : Jean Léon l'Africain (1956).

quartier séparé qui constitue lui-même une sorte de petit faubourg (...) Par la suite il s'est développé un autre faubourg qui se trouve hors de la porte appelée *Beb el Bahar*, c'est-à-dire porte de la marine, située à un demi-millier environ du lac de la Goulette. Les marchands étrangers tels que les Génois, les Vénitiens et les Catalans logent dans ce faubourg où ils ont leurs fondouq et leurs hôteliers à part.⁷

Il s'agissait d'un quartier appelé *ribāt al-Nassāra* (quartier des Chrétiens), où il existait une église consacrée à Saint François et où il était même permis de jouer les cloches.

La splendeur de la période hafside va s'interrompre quand les frères Bāb Arūj et Khayreddīn (Barberousse), corsaires à la solde des Ottomans, conquièrent la ville en 1534, déclenchant la réaction de l'Espagne, appelée en aide par la dynastie, et avec le pillage de Tunis par Charles V en 1535. Les Espagnols réussirent à maintenir le pouvoir politique sur la ville pendant un moment, puisque déjà en 1574 Sinān Pāshā et sa flotte vont reconquérir Tunis, qui fera partie de l'empire ottoman jusqu'à la conquête française de 1881.

La régence (*iyāla*) ottomane, qui durera trois siècles, inaugure une nouvelle phase historique, alors que la ville, même si sous l'influence d'Istanbul, continuera à maintenir sa vocation cosmopolite. Tunis va s'ouvrir plus encore comme centre d'échanges commerciaux méditerranéen et va accueillir des nouvelles communautés ; des nouveaux *sūq* seront ouverts, liés à la présence des Turcs (*sūq al-truk*, *sūq al-bashāmqiyya*, *sūq al-birka* etc.), ainsi que les premières mosquées de rite hanafite, avec leur fins minarets octogonaux, si différents des minarets carrés et trapus, typiques du rite malikite prédominant au Maghreb.

Les gouverneurs ottomans (*pāshā*) n'ont pas apporté des grands changements à la structure urbaine de la ville, qui reste essentiellement celle de la période hafside, avec une subdivision interne des zones de résidence des communautés ethno-religieuses : "Alors que Maures, Turcs et Andalous sont concentrés dans la ville haute, les non-Musulmans sont cantonnés dans la ville basse. Les Juifs continuent d'habiter la vieille hāra ; les marchands européens sont établis près de Bāb al-Bahr, la Porte de la Mer."⁸

Concernant la structure sociale de la Tunisie ottomane, il émerge une aristocratie formée des grandes familles proches de la dynastie régnante, des hauts

⁷ *Ibi*, p. 382.

⁸ Sebag, *Encyclopédie de l'Islam* (EI), p. 681.

fonctionnaires d'Etat (*mukhazniyya*) turcs, andalous ou maures⁹ et de la caste des '*ulamā*'. En intermédiaire, une riche classe entrepreneuriale d'origine maure ou andalouse, puis la masse de la population urbaine.

Après une période d'instabilité interne due aux rivalités entre les *deys* (élus par la milice turque) et les *bey*s (fonctionnaires chargés de collecter les impôts)¹⁰, ces derniers devinrent progressivement les vrais gouverneurs locaux et une nouvelle dynastie marquera l'histoire cosmopolite de Tunis et le caractère pluriethnique et plurireligieux de sa structure sociale à partir de 1705 jusqu'au XX siècle. Sous les Ḥusaynites¹¹, les diverses communautés se distinguèrent ultérieurement en raison de leurs activités et leurs rôles sociaux : l'élite politique et sociale était composée non seulement par des Turcs et des Maures, mais aussi par des "renégats" européens (beaucoup d'entre eux étaient Italiens), dénommés "Turcs de profession"¹², par des sujets ottomans provenant des Balkans, par les grands marchands européens et par les riches familles juives.

4. La présence juive à Tunis

La longue histoire des communautés juives de Tunis témoigne également de la vocation cosmopolite de la ville.

Les sultans ḥafside, après l'intransigeance et la fermeture de la période almoḥade (XII^e-XIII^e siècles), reviennent à l'attitude traditionnelle vis-à-vis des Gens du Livre, typique du sunnisme, en permettant de loger et travailler en ville soit aux soldats et aux marchands chrétiens dans leurs quartiers, soit aux juifs dans leur *hāra*, quartier non fermé par des murs mais par des lourdes portes qui

⁹ On qualifiait comme Maures les habitants plus ou moins autochtones, en les distinguant entre *baldiyya* (citadins) urbanisés de longue date, et *barraniyya*, étrangers, les nouveaux arrivés.

¹⁰ Le mameluk Murad bey fonda la dynastie des *bey* mouradites (1613-1702) qui, dès lors, fut maintenue, en englobant aussi la charge de *dey*.

¹¹ Dynastie fondée par le bey Ḥusayn ben 'Ali en 1705, formellement vassal de la Sublime Porte, mais qui dans les faits devint indépendant au moment où il réussit à gérer la collecte des impôts et le recrutement militaire, au début du XIX^{ème} siècle avec Hammūda Pāshā.

¹² Sebag in EI², p. 680.

s'ouvraient à l'aube et fermaient au coucher du soleil: une véritable ville à l'intérieur de la ville¹³.

La structure sociale de la population juive dans la Tunis hafside était composée par une grande majorité de petits artisans et marchands: orfèvres, bijoutiers, ébénistes, tisseurs, tailleurs, teinturiers, cordonniers, forgerons, épiciers. Parmi cette masse qui vivait souvent aux limites de la survie et habitait dans la *hāra*, des familles d'importants entrepreneurs et riches marchands arrivaient à se distinguer. Entre la fin du XIV^e et le XVII^e siècle, avec l'arrivée des nombreux réfugiés de l'Espagne ("Andalous")¹⁴, et avec des "Livournais", la *hāra* devint insuffisante pour accueillir une population de plus en plus nombreuse et hétérogène.

Les Italiens étaient importants dans la communauté juive, et surtout les Livournais, appelés *grāna*, à l'origine des sujets du Grand duc de Toscane Ferdinand I (1549-1609) qui avaient établi des florissantes relations commerciales avec le Maghreb, raison pour laquelle beaucoup d'entre eux avaient décidé de vivre en Tunisie, en développant le commerce avec la ville de Livourne.

Ils se distinguaient par leurs professions, niveau social, mœurs, langue et habits, par rapport à leurs coreligionnaires autochtones, appelés *twānsa*, même si au début ils fréquentaient ensemble l'ancienne synagogue *Slat el-kebira*, dans la médina. Les deux communautés, autochtone et immigrée, se divisent officiellement, dès 1710, en deux groupes séparés, chacun avec son tribunal rabbinique, ses synagogues, ses écoles et ses cimetières¹⁵. Les Livournais

¹³ Sebag, 1959, p. 13, nous indique les limites de la *hāra* la plus ancienne: "(...) entre la rue Achour, la rue Et Toumi, la rue Sidi Sridek, le Souk el Hout, la rue el Meslekh et la rue du Bain". Après la période d'intolérance almohade, les Juifs de Tunis ont vécu en conformité avec la loi coranique: comme les chrétiens, ils étaient tolérés et essentiellement libres d'exercer leur religion, mais ils devaient payer un lourd tribut et exhiber la *shikla*, un signe de distinction cousu sur les vêtements, imposé par le deuxième sultan de la dynastie hafside, al-Mustansir, en 1250.

¹⁴ A propos de la présence historique des juifs à Tunis, on sait que leur nombre augmenta considérablement après 1609, quand Philippe III décréta l'expulsion des Morisques de l'Espagne, et Tunis devint un refuge pour des centaines d'entre eux. Les musulmans, Moriscos ou "Andalous" s'établirent dans la médina (*zuqāt al-andalus*) ; les autres s'établirent en dehors des murs aussi, dans le quartier à nord (*hūmat al-andalus*). Sebag (1959, 1991)

¹⁵ La population juive va compter, vers la moitié du XIX^e siècle, 15 à 20% des habitants de la ville de Tunis (Sebag, 1998), dont 2 à 3.000 Livournais (*ibid.*). Les *Twansa* vont s'établir, dans la *hara*, plus au nord, en s'approchant du sanctuaire de leur protecteur Sidi Mahriz ;

s'installèrent dans le *sūq al-Filqa*, plus tard nommé *sūq al-Grāna*, où ils développèrent le commerce des épices ; dans le *sūq al-Bey* les juifs autochtones étaient forts dans le commerce de tissus ; d'autres encore se consacrèrent à la couture des habits pour les Turcs (*sūq al-Truk*) ou bien à travailler l'or (*sūq al-Sāghā*). D'après P. Sebag :

Les juifs bénéficient, dans la Tunisie des beys, d'une liberté religieuse qui étonne le voyageur européen. (...) La communauté juive de Tunis, en effet, continue de se gouverner en toute autonomie. (...) Dans les deux communautés, les études hébraïques fleurissent. Le souvenir s'est conservé de rabbins illustres dont s'enorgueillit le judaïsme local. Leur nom est porté par des temples de la hara, leur tombe est vénérée par les fidèles et leur œuvre (...) fit de Tunis au XVIII^e siècle "une grande ville de savants et d'écrivains" (Sebag, 1959, pp. 15-16)¹⁶.

Il ne faut pas oublier, cependant, que la *hāra* était jusqu'à la veille du Protectorat insalubre et surpeuplée et que les conditions de vie y étaient vraiment difficiles pour la grande majorité de la population.

Le quartier juif, appelé *hāra*, se présente comme un labyrinthe de ruelles boueuses, bordées de vieilles bâtisses en ruine, effrayantes parfois, avec des monceaux d'immondices à l'entrée des maisons. Elle abrite des milliers de personnes qui mènent une dure vie et, souvent avec peine, parviennent à se procurer une maigre nourriture¹⁷.

Dès que l'occasion se présenta, les riches familles juives commencèrent à abandonner la *hāra* pour s'établir dans les nouveaux quartiers européens.

Cela arriva en 1857, après l'exécution du juif Batou Sfez, condamné à mort pour outrage à la religion islamique, ce qui souleva un cas international après lequel le bey Muhammad fut obligé – suite à l'indignation de la France et de la Grande Bretagne, et de la communauté juive évidemment – à promulguer le Pacte Fondamental, un document très important qui s'insère chronologiquement et légalement entre le régime des Capitulations et la promulgation imminente de la

les *Grana* à l'est, vers les quartiers européens proches de la porte de la Mer. cf. Revault, 1936, pp. 5-35.

¹⁶ Voir aussi Sebag, 1991.

¹⁷ Perpetua, 1882, p. 173, cité par Sebag, 1959, p. 18.

première Constitution du monde arabe, en 1861, promulguée sous Mohammed Sadok Bey.

Le Pacte fondamental établit pour les juifs (et pour les chrétiens) la liberté religieuse, la possibilité de posséder des biens immobiliers, d'accéder aux charges publiques, de faire partie des cours de justice en cas d'implication d'un coreligionnaire, d'être employés dans l'armée, de ne plus payer la jizya (la taxe pour les non musulmans) et, enfin, la liberté de pouvoir résider en dehors de la hāra. Après des siècles, les juifs et les chrétiens passaient du statut de dhimmī (protégés) à celui de citoyens sujets du bey¹⁸. Ci-dessous, nous mentionnons au moins les trois articles les plus importants du Pacte Fondamental:

Article 4.

Nos sujets israélites ne subiront aucune contrainte pour changer de religion, et ne seront point empêchés dans l'exercice de leur culte ; leurs synagogues seront respectées et à l'abri de toute insulte, attendu que l'état de protection dans lequel ils se trouvent doit leur assurer nos avantages comme il doit aussi nous imposer leur charge.

Article 10.

Les étrangers qui voudront s'établir dans nos États pourront exercer toutes les industries et tous les métiers, à la condition qu'ils se soumettront aux règlements établis et à ceux qui pourront être établis plus tard, à l'égal des habitants du pays. Personne ne jouira, à cet égard, de privilège sur un autre.

Cette liberté leur sera acquise après que nous nous serons entendu avec leurs gouvernements sur le mode d'application, qui sera expliqué ou développé.

Article 11. — Les étrangers, appartenant aux divers gouvernements, qui voudront s'établir dans nos États, pourront acheter toutes sortes de propriétés, telles que maisons, jardins, terres, à l'égal des habitants du pays, à la condition qu'ils seront soumis aux règlements existants ou qui pourront être établis, sans qu'ils puissent s'y soustraire.

Il n'y aura pas la moindre différence à leur égard dans les règlements du pays. Nous ferons connaître ensuite le mode d'habitation de telle sorte que le propriétaire en aura une connaissance parfaite et sera tenu de l'observer.

¹⁸ Sur l'histoire de la communauté juive en Tunisie, voir Kazdagli (2006). Sur les juifs italiens voir Petrucci, 2008. Sur le Pacte Fondamental et la Constitution tunisienne voir Khadhar, 1989.

Le Pacte fondamental et la Constitution qui suivit, bien qu'éphémères (elle fut suspendue et puis abolie en 1884), marquèrent à l'époque l'ouverture d'une nouvelle phase politique en Tunisie et par conséquent une transformation des conditions de vie des différentes communautés non musulmanes en Tunisie.

5. La croissance impétueuse de la communauté italienne de Tunisie au début du XX^{ème} siècle

Vers la moitié du siècle on comptait à Tunisie jusqu'à 30.000 européens, juifs et chrétiens, sur une population globale d'environ 100.000 habitants (Ganiage (1955), pp. 153-173¹⁹).

L'institution du protectorat (12 mai 1881) marqua évidemment un tournant pour l'histoire des communautés européennes de Tunisie, "l'ordre colonial ayant fortement bouleversé les rapports intercommunautaires" (Ben Hamida ,2002, p. 1).

Relativement à la période 1891-1911, nous allons nous référer aux données élaborés par Paul Sebag, pour témoigner de la rapidité et de la brutalité d'une telle transformation démographique : "La population tunisienne musulmane et juive qui en représentait les quatre cinquièmes (81,5%) [1881] ne représente plus qu'un peu plus de la moitié (57,2%) [en 1911]. En revanche, la population européenne qui en représentait à peine un cinquième (18,5%) en représente près de la moitié (42,8%)" (Sebag ,1998, p. 336).

Ces données supplémentaires sont reprises par Ben Hamida :

La diversité de la population se renforce puisque l'accroissement rapide concerne toutes les communautés étrangères. Le nombre d'Italiens résidant dans l'agglomération tunisoise (ville plus banlieue) passe de 11.369 à 47.563 entre 1891 et 1911. Celui des Maltais évolue de 6.150 à 6.311 entre les mêmes dates. On y dénombre 261 Grecs en 1906, dont 247 à Tunisie et 33 en banlieue. On trouve 217 Espagnols dans le Grand Tunisie dont 33 en banlieue en 1906 et 255 en 1911 dont 8 en banlieue. Les ressortissants isolés de différentes nationalités étrangères, notamment les Anglais, Autrichiens, Belges et autres, deviennent également plus nombreux. Il en est de même des ressortissants musulmans : Tripolitains, Algériens, Marocains etc. (Ben Hamida ,2002, p. 2)²⁰.

¹⁹ Il faut préciser que la très grande majorité des juifs de Tunisie n'est pas européenne : il y a 2-3.000 Livournais pour plus de 10.000 juifs tunisiens (cf. Sebag, 1991).

En termes absolus, en 1911, face à une population autochtone d'environ 85.000 personnes (65.000 musulmans et 20.000 juifs) on comptait à Tunis à peu près 70.000 Européens.

Ensuite, entre 1920 et 1936 le nombre des Européens "est passé de 73.472 à 98.877 dans la ville, et de 81.750 à 115.653 dans l'ensemble de l'agglomération tunisoise" (Sebag, 1998, p. 416).

Voulant assurer la prépondérance de l'élément français (en 1923 les Italiens étaient 80.000 et les Français 54.000), les autorités coloniales promulguèrent une loi pour faciliter les procédures de naturalisation. Cette politique permit de doubler le nombre des Français au cours des quinze ans qui séparent les recensements de 1921 et de 1936. Toutefois, la population tunisienne musulmane augmente également en passant de 77.318 à 97.347 unités²¹.

Revenons maintenant plus spécifiquement sur la question de la présence italienne en Tunisie, la communauté la plus grande et la plus enracinée, comme on l'a vu. Une présence déjà nombreuse bien avant le début du protectorat, pour diverses raisons : en particulier, les causes économiques liées aux migrations de misère (Sicile, Calabre etc.) sont les plus importantes (de même pour les Maltais sujets britanniques); les raisons liées à l'unité d'Italie et aux bouleversements qui en suivirent, coïncidant chronologiquement avec l'ouverture à l'extérieur de la Tunisie, après le Pacte fondamentale de 1857 et la Constitution de 1861. Cette présence italienne si importante et enracinée obligea les autorités françaises à signer en 1868 le Traité italo-tunisien de la Goulette, qui donna à l'Italie le statut de "nation favorisée" et qui fut suivi par les fameuses Conventions spéciales adressées aux Italiens en 1896. La colonie italienne se constitua autour de trois groupes : les juifs italiens installés en Tunisie depuis des siècles, dont on a déjà brièvement parlé ; les exilés politiques de la période du Risorgimento, qui influencèrent remarquablement le développement de la culture, de l'instruction et de la presse en Tunisie ; et le troisième groupe, le plus nombreux, constitué de milliers de travailleurs et paysans du sud de l'Italie – Sicile, Calabre, Sardaigne²² – fuyant la misère.

Au delà des chiffres, il est important de souligner deux secteurs qui témoignent de l'importance considérable de la présence italienne à Tunis : la culture et l'architecture.

²¹ Tous les données démographiques viennent de Sebag, 1998.

²² Pour ce qui concerne l'émigration italienne voir Melfa, 2008; pour l'émigration de la Sardaigne voir Marilotti, 2006.

La première école moderne de la ville a été inaugurée en 1830 par le Livournais Pompeo Sulema, un *carbonaro* qui s'était réfugié à Tunis avec sa sœur Esther et Giuseppe Morpurgo²³; un autre italien, Giulio Finzi, provenant de Livourne et *carbonaro*, lui aussi réfugié en ville, fonda en 1829 la première et plus importante typographie de Tunis (qui existe encore aujourd'hui)²⁴.

Un autre exemple est visible dans l'architecture de la ville²⁵. La ville commence à changer d'aspect entre le 1857 (Pacte Fondamental) et le 1861, promulgation de la Constitution, qui reprenant le Pacte Fondamental, réitère clairement les droits de liberté, sécurité et égalité des sujets étrangers établis dans le royaume de Tunis. L'importance du chapitre XIII de la Constitution se comprend facilement avec une simple lecture des articles :

Chapitre XIII.

Des droits et des devoirs des sujets étrangers établis dans le royaume de Tunis.

Article 105.

Une liberté complète est assurée à tous les étrangers établis dans les États tunisiens quant à l'exercice de leurs cultes.

Article 106.

Aucun d'eux ne sera molesté au sujet de ses croyances et ils seront libres d'y persévérer ou de les changer à leur gré.

Leur changement de religion ne pourra changer ni leur nationalité ni la juridiction dont ils relèvent.

Article 107.

Ils jouiront de la même sécurité personnelle garantie aux sujets tunisiens par le chapitre II de l'Explication des bases du Pacte fondamental.

Article 108.

Ils ne seront soumis ni à la conscription ni à aucun service militaire, ni à aucune corvée dans le royaume.

Article 109.

Ainsi qu'il a été promis aux sujets tunisiens, il est garanti aux étrangers établis dans le royaume une sûreté complète pour leurs biens de toute nature et pour leur honneur, ainsi qu'il est dit aux chapitres III et IV de l'Explication du Pacte fondamental.

²³ Voir Petrucci, 2008.

²⁴ Pour un approfondissement sur le rôle des Italiens dans le développement culturel de la ville de Tunis, voir Manduchi, 2000; Passalacqua, 2000.

²⁵ Abdelkafi, 1989; Binous, Ben Becher, et Abdelkafi, 1985; Miossec, 1985; Quattrocchi, 2000, 2003 e 2022.

Article 110.

Il est accordé aux sujets étrangers établis dans le royaume les mêmes facultés accordées aux sujets tunisiens relativement aux industries à exercer et aux machines à introduire dans le royaume, et ils seront soumis aux mêmes charges et conditions.

Article 111.

Les dits sujets étrangers ne pourront établir les usines destinées à l'exercice des industries que dans les endroits où ils ont le droit de posséder et dans l'emplacement qui sera désigné par la municipalité ainsi qu'il est dit à l'article 97.

Article 112.

Les sujets étrangers établis dans les États tunisiens pourront se livrer au commerce d'importation ou d'exportation à l'égal des sujets tunisiens, et ils devront se soumettre aux mêmes charges et restrictions que celles auxquelles sont soumis lesdits sujets tunisiens.

Article 113.

L'article 11 du Pacte fondamental avait accordé aux sujets étrangers la faculté de posséder des biens immeubles à des conditions à établir ; mais quoique tout ce qui résulte dudit Pacte Fondamental soit obligatoire, en considérant l'état de l'intérieur du pays, il a été reconnu impossible d'autoriser les sujets étrangers à y posséder, par crainte des conséquences. Aussi, une loi spéciale désignera les localités de la capitale et ses environs, et des villes de la côte et leurs environs, où les étrangers pourront posséder. Il est bien entendu que les sujets étrangers qui posséderont des immeubles dans les localités désignées seront soumis aux lois établies ou à établir par la suite, à l'égal des sujets tunisiens.

Article 114.

Les créatures de Dieu devant être égales devant la loi, sans distinction, soit à cause de leur origine, de leur religion ou de leur rang, les sujets étrangers établis dans nos états, et qui sont appelés à jouir des mêmes droits et avantages que nos propres sujets, devront être soumis, comme ceux-ci, à la juridiction des divers tribunaux que nous avons institués à cet effet.

Les plus grandes garanties sont données à tous, soit par le choix des juges, soit par la précision des codes d'après lesquels les magistrats doivent juger, soit par les divers degrés de la juridiction, et pourtant, afin de donner une sécurité plus grande nous avons établi dans le Code civil et criminel que les consuls ou leurs délégués seront présents devant tous nos tribunaux dans les causes ou procès de leurs administrés.²⁶

Précisément, pour le discours qui nous intéresse ici, c'est l'art. 113, pertinent le droit de posséder des immeubles, qui restreint la liberté d'acquérir des propriétés

²⁶ Cf. mjp.univ-perp.fr > constit > tn1861Constitution tunisienne du 26 avril 1861, Digithèque MJP.

uniquement à certaines zones qui seront définies par la loi. Il sera le premier acte d'une véritable révolution dans la structure urbanistique de la ville. On procédera dès lors à la construction d'une ville nouvelle, à côté de la vieille ville au-delà de l'enceinte orientale et vers la mer ; une ville inédite, de conception européenne, avec un plan orthogonal, des bâtiments modernes et des grandes avenues.

Les premiers bâtiments en style européen vont apparaître, et ils sont presque tous italiens: le palais Raffo, le bazar Usseglio, le Club italien et le restaurant Panetti ; la place de la Bourse, entourée d'arcades avec des magasins, bureaux, cafés. Beaucoup de ces bâtiments ont une histoire à raconter, comme le palais Gnecco, bâti entre 1826 et 1830 en rue de la Commission par volonté de Paolo Antonio Gnecco (1789-1866), à la tête d'une très riche famille de commerçants en huile et blé vers l'Italie. Ce palais devint le siège d'une cellule secrète de la Giovine Italia et hébergea le fugitif Giuseppe Garibaldi entre 1834 et 1835.

Entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, la partie nouvelle de Tunis, en dehors de *Bāb al-Baḥr*, fut caractérisée par la construction de quartiers²⁷ entiers qui en ont définitivement changé la physionomie. La bourgeoisie européenne voulait vivre dans des palais en style 'italien' et la ville nouvelle s'agrandit, de pair avec la construction d'un système d'égouts, d'illumination, de transports, de services divers comme les écoles, les hôpitaux, les parcs publics etc., en grande partie destinés à la population européenne. C'est le triomphe de l'époque coloniale et de la transformation de Tunis avec une ostentation évidente. La ville se présente partagée en deux, selon un modèle colonial plutôt courant :

La ville s'est développée ou plutôt elle s'est dédoublée. A la ville ancienne, qui a conservé les traits d'une ville arabe, une ville nouvelle est venue se juxtaposer qui a les caractères d'une ville européenne avec son urbanisme réfléchi, son plan en damier et ses artères tracées au cordeau (Sebag, in EI², p. 648).

Mais il n'existait pas seulement les palais bourgeois et élégants des nouveaux quartiers à Tunis : concernant le cas italien, les chiffres de l'émigration bourgeoise

²⁷ Des nouvelles et importantes rues et avenues vont naître : les *rues* Amilcar, d'Italie (aujourd'hui Charles de Gaulle), Es-Sadikiyya (devenue rue Gamal Abdelnasser), de Hollande, de Grèce, de Carthage, de Rome, d'Alger, de Saint Charles (aujourd'hui Bach Hamba), de Paris, et surtout l'avenue de France et l'avenue Jules Ferry (l'actuelle Avenue Bourguiba). L'histoire des toponymes mériterait un essai à elle seule comme témoignage de l'époque coloniale et post-coloniale.

et intellectuelle venant du nord de l'Italie, et notamment avec les juifs livournais, étaient beaucoup plus réduits par rapport à la grande majorité des travailleurs italiens de Tunis, ouvriers, paysans, pêcheurs et mineurs qui arrivaient de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Italie méridionale.

La plupart de ces immigrés italiens s'installaient près de la mer et pour cette raison l'histoire de la communauté italienne reste fortement liée au quartier de la Petite Sicile [à Tunis même] et à la Goulette [en banlieue balnéaire septentrionale]. Le quartier de la Goulette se développa à partir de la moitié de 1800 avec l'arrivée d'immigrés maltais et siciliens, attirés par les perspectives de travail liées aux activités maritime et portuaire. Un quartier de ruelles étroites et qui se croisent perpendiculairement, avec des maisons basses progressivement substituées par les grands bâtiments de la ville moderne qui font qu'aujourd'hui on trouve très peu de traces visibles du passé. Paul Sebag nous dit que, entre 1921 et 1936, le pourcentage d'habitants italiens à la Goulette était autour de 40% (Sebag, 1998).

	tunisiens musulmans	tunisiens juifs	français	italiens	maltais	total
1921	778	1.540	772	2.449 (40,8%)	381	5.997
1926	1998	2.074	1.264	2.921 (33,8%)	299	8.653
1931	2274	843	2.233	3.476 (37,5%)	332	9.260
1936	2343	1.668	2.713	3.801 (35,0%)	265	10.862

Tab.1. Résidents à la Goulette. Source : Paul Sebag, *Tunis. Histoire d'une ville*, ed. L'Harmattan, Paris 1998

6. "Cinq cents pas de promenade et l'on change de civilisation" ?

Nous voici aux notes finales, ou plutôt aux questions finales. Est-ce que l'idée d'espace trans-colonial (Montalbano, 2006), c'est-à-dire la cohabitation entre communautés, voire la symbiose entre différents groupes ethniques et religieux,

peut nous aider à définir l'histoire pluriséculaire de la ville de Tunis ? Oui, mais seulement si elle est dûment accompagnée par la prise de conscience des dynamiques hégémoniques et des bouleversements provoqués sur le système social traditionnel par l'expérience de la colonisation.

La ville, surtout la ville coloniale, doit être étudiée comme la représentation physique et territoriale des relations socio-spatiales entre divers acteurs, comme un espace où des relations de pouvoir se concrétisent. Quand on approche l'analyse d'un contexte urbain fortement caractérisé par des rapports de domination comme celui colonial, on ne peut pas faire abstraction d'une telle perspective analytique.

L'afflux constant des Européens qui s'installaient à Tunis a évidemment eu un impact sur la structure sociale de la ville, fortement hiérarchisée : au sommet il y avait les Français, suivi par les Européens en général (avec les Italiens, les Maltais, les Grecs, les Espagnols), situés plus en bas de l'échelle sociale, et enfin les Tunisiens autochtones, musulmans et juifs. On est d'accord donc avec ceux qui soulignent comment :

L'affirmation de l'identité tunisienne et de son ancrage dans le monde arabo-musulman a tendance à remettre en cause certaines données liées au cosmopolitisme, avec d'autant plus d'insistance que les colonisateurs crispés sur leurs privilèges en péril sont loin de s'identifier à une société cosmopolite (Ben Hamida, 2002, p.10).

Au cours du Protectorat, les différences sociales se répercutaient aux niveaux de l'habitat, de la santé, de l'alimentation, de l'instruction, des conditions économiques et sociales, et par conséquent dans les diverses modalités d'accès aux services. Les privilèges allaient aux Français et à ceux et celles qui pouvaient être naturalisés comme Français, en bénéficiant de meilleurs salaires et des facilitations d'accès au crédit bancaire, des possibilités de travail et des meilleurs logements et services.

Il est donc opportun de se demander, finalement, si Tunis peut être définie comme une ville cosmopolite depuis toujours, ou bien – au contraire – une ville constituée par des communautés superposées, séparées, dans des espaces fermés par barrières physiques et psychologiques, malgré les échanges continus et les fortes interrelations. Nous avons décidé de laisser cette question ouverte.

Le grand écrivain tunisien Albert Memmi décrit magnifiquement ce *cosmopolitisme imposé* mais en même temps *enraciné* :

Voici la ville arabe, ses maisons aux visages fermés, ses longs conduits de silence et d'ombre débouchant sur des foules compactes, les ruelles juives agitées, sordides et familières, creusées d'échoppes, boutiques et bistrots, entassant au mieux leurs maisons difformes; la Petite Sicile où la misère attend au pas des portes, les Fondouks collectifs des Maltais, bizarres Européens au parler arabe, de nationalité britannique, l'église russe orthodoxe, enluminures et coupoles, conçue un soir de rêve moscovite, le petit train belge, électrique et propre, net comme un intérieur flamand (...) O ville prostituée, au cœur fragmentaire, qui ne t'a eue pour esclave? Quand je sus un peu d'histoire, j'en eus le vertige : Phéniciens, Romains, Vandales, Byzantins, Berbères, Arabes, Espagnols, Turcs, Italiens, Français, j'en oublie et je dois en confondre. Cinq cents pas de promenade et l'on change de civilisation (Memmi, 1966).²⁸

La question est pertinente : s'agit-il vraiment de changer de civilisation, ou l'on est confronté à un exemple de cette histoire plurielle dont on parlait au début ?

L'identité d'une ville comme Tunis s'est construite sans doute à partir de son histoire, même récente, et des dynamiques sociales et culturelles sorties de siècles à la fois de cohabitation et de friction quotidienne entre collectivités différents (Bordes-Benayoun, 2006, p. 40), mais ça ne veut pas dire qu'on peut oublier les répercussions tout à fait négatives du passé colonial et qui rendent le concept de cosmopolitisme ambigu et à traiter avec beaucoup de prudence, comme dans tout contexte colonial.

7. Bibliographie

Abdelkafi, Jellal (1989) *La Médina de Tunis*. Tunis: Presses du CNRS.

Al-Bakrī, 'Abd Allāh ibn 'Abd al-'Azīz Abū 'Ubayd (1859) *Description de l'Afrique septentrionale* (tr. Par Mac Guick De Slane). Paris: Imprimerie Imperiale.

²⁸ Albert Memmi, né à Tunis en 1920 par une mère juive tunisienne et un père franco-juif d'origine italienne, est une figure emblématique de cette ville ouverte, stratifiée, plurielle, méditerranéenne.

- Ammar, Leïla (2010) *Tunis d'une ville à l'autre. Cartographie et histoire urbaine 1860-1935*. Tunis: Editions Nirvana.
- Ben Hamida, Abdessalam (2002) 'Cosmopolitisme et colonialisme. Le cas de Tunis', *Cahiers de l'Urmis*, 8, mis en ligne le 15 juin 2004, consulté le 07 octobre 2021. URL: <<http://journals.openedition.org/urmis/4>>; DOI: <https://doi.org/10.4000/urmis.4>
- Binous, Jamila - Ben Becher, Fatma et Abdelkafi, Jellal (1985) *Tunis*. Tunis: Sud Éditions.
- Binous, Jamila (2000) 'La medina', Ifriqiya. Tredici secoli d'arte e d'architettura in *Tunisia*. Milano: Electa, pp. 65-93.
- Bordes-Benayoun, Chantal (2006) 'La communauté des communautés' in Habib Kazdaghli (éd.), in *Les communautés Méditerranéennes de Tunisie*. Tunis: Centre de Publication Universitaire, pp. 37-45.
- Davì, Laura (2000) 'Entre colonisateurs et colonisés : les Italiens de Tunisie (XIXe-XXe siècle)', in Alexandropoulos, Jacques et Patrick Cabanel (éds.), *La Tunisie mosaïque: diasporas, cosmopolitisme, archéologies de l'identité*. Toulouse: Presses universitaires du Mirail.
- Finzi, Silvia (2000) *Memorie italiane di Tunisia*. Ambasciata d'Italia - Istituto di cultura. Tunisi: Imprimerie Finzi.
- Ganiage, Jean (1955) 'La population européenne en Tunisie au milieu du XIX^e siècle', *Cahiers de Tunisie*, pp. 153-173.
- Jamoussi, Jean-Marie (1999) 'Le légendaire dans l'histoire des Juifs de Tunisie: la Hara de Tunis', in *Histoire communautaire, histoire plurielle. La communauté juive de Tunisie*. Tunis: Centre de Publication Universitaire.
- Jean Léon l'Africain (1956) *Description de l'Afrique, nouvelle édition*. Paris: Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, 2 voll.
- Kazdaghli, Habib (2006) 'La mosaïque Tunisie dans le champ de la recherche', in id. (éd.), *Les communautés Méditerranéennes de Tunisie*. Tunis: Centre de Publication universitaire, pp. 7-12.

- Khadhar, Hedia (1989) 'La Révolution française, le Pacte fondamental et la première Constitution tunisienne de 1861', *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 52-53, pp. 132-137.
- Largueche, Abdelhamid (2006) 'Les communautés et la ville: Tunis à l'époque moderne', in Habib Kazdaghli (ed.), *Les communautés Méditerranéennes de Tunisie*. Tunis: Centre de Publication universitaire, pp. 157-166.
- Liauzu, Claude (1998) 'Heurs et malheurs du cosmopolitisme sur la rive Sud de la Méditerranée à l'époque coloniale', *Petites et grandes villes du Bassin Méditerranéen. Études autour de l'œuvre d'Étienne Dalmasso*. Roma: École française de Rome, pp. 527-546.
- (1996) *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*. Bruxelles: Éditions Complexe.
- Manduchi, Patrizia (2000) 'La presenza italiana in Tunisia ed il suo ruolo nello sviluppo della stampa', *Africana. Rivista di Studi extraeuropei*, Pisa: Edistudio, pp. 133-147.
- Marilotti, Gianni (a cura di) (2006) *L'Italia e il Nord Africa. L'emigrazione sarda in Tunisia (1848-1914)*. Milano: Carocci.
- Melfa, Daniela (2008) *Migrando a sud. Coloni italiani in Tunisia (1881-1939)*. Roma: Aracne.
- Melligi, Tahar (2011) 'Bab Bhar, le cœur battant de la capital', *La Presse Magazine*, 1258, p. 31.
- Memmi, Albert (1957) *Portrait du colonisé: précédé du portrait du colonisateur*. Paris: Buchet/Chastel.
- Memmi, Albert (1966) *La statue de sel*. Paris: Gallimard.
- Michel, Léon (2012) *Tunis, l'orient africain, arabes, maures, kabyles, juifs, levantins, scènes de mœurs, intérieurs maures et israélites*. Paris: Hachette (éd. originale, Paris: Garnier Frères, 1867)
- Miossec, Jean-Marie (1985) 'Ville et citadins. Citadins, néocitadins et organisation spatiale', in Jean-François Troin (éd.), *Le Maghreb. Hommes et espaces*. Paris: Armand Colin.

- Montalbano, Gabriele (2016) 'Une Tunisie trans-coloniale: les immigrés italiens dans le protectorat français de Tunisie entre colonisation et colonialisme', *La Lettre de IRMC*, 18, pp. 9-11.
- Passalacqua, Daniele (2000) 'Cenni sommari sulla vita culturale a Tunisi nel XIX e nella prima metà del xx secolo', in Silvia Finzi (a cura di), *Memorie italiane di Tunisia*. Tunis: Imp. Finzi, pp. 213-218
- Petrucci, Filippo (2008) 'Una comunità nella comunità: gli ebrei italiani a Tunisi' *Altretalia, Rivista internazionale di studi sulle migrazioni italiane nel mondo*, 36-37, pp. 173-88.
- Quattrocchi, Luca (2000) 'La presenza italiana nell'architettura tunisina tra Art Nouveau e Art Déco, 1900-1940', in Silvia Finzi (a cura di) *Memorie italiane di Tunisia*. Tunis: Imp. Finzi, 2000, pp. 167-176.
- (2002) *Architetture italiane di Tunisia*. Tunisi: Finzi.
- (2003) *L'architettura coloniale in Tunisia. Dall'orientalismo all'Art Déco, 1881-1942*. Milano: Mondadori.
- Revault, Jean (1936)'La Grande Synagogue de Tunis', *Les Cahiers de Tunisie*, XI (41-42), pp. 5-35.
- Sebag, Paul in Encyclopédie de l'Islam (EI²) voce *Tunis*, p. 681.
- (1959) *La Hara de Tunis. L'évolution d'un ghetto nord-africain*. Paris: Institut des Hautes Etudes de Tunis, PUF.
- (1991) *Histoire des Juifs de Tunisie*. Paris: L'Harmattan.
- (1998) *Tunis. Histoire d'une ville*. Paris: L'Harmattan.
- Signoles, Pierre - Belhedi, Amor - Miossec, Jean-Marie - Dlala, Habib (1980) 'Tunis. Evolution et fonctionnement de l'espace urbain', *GéoProdig, portail d'information géographique*.
- Wendt, Alexander (1999) *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.

8. *Curriculum vitae*

Professore Associato in Storia dei Paesi islamici presso il Dipartimento di Scienze politiche e sociali dell'Università di Cagliari. Le sue ricerche si focalizzano sulla storia contemporanea dei Paesi arabi, in particolare Egitto e Tunisia. Più di recente si sta occupando della diffusione del pensiero di Antonio Gramsci nel mondo arabo. Sulla Tunisia ha pubblicato: 'La presenza italiana in Tunisia e il suo ruolo nello sviluppo della stampa', in *Africana*, Edistudio 2000, pp. 133-147; 'Per una storia degli italiani in Tunisia. Gli anni dell'antifascismo: la figura di Velio Spano', in *Studi mediterranei*, Edistudio, Pisa, 2002, pp. 193-220; 'La presse italoophone de Tunisie des années 1930 jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale', in *La presse allophone de Méditerranée*, Centre d'Etudes Alexandrines, 2017, pp. 311-322; 'Antifascismo, comunismo e nazionalismo. Gli anni a Tunisi di Velio Spano (1938-1943)', in *Mondo Contemporaneo*, n. 3, 2019, pp. 5-30.

Periodico semestrale pubblicato dal CNR

Iscrizione nel Registro della Stampa del Tribunale di Roma n° 183 del 14/12/2017